

TRIAI Chaouki  
mer. 31 juil. 09:32

À l'occasion de notre prochaine AG à Marseille le 12 octobre, je porte officiellement ma candidature au conseil d'administration de l'association. En effet, victime du SPP, j'ai adhéré à l'association en 2015. Je suis activement à l'actualité sur le sujet et transmets régulièrement les informations dont je suis destinataire du GLIP à mes camarades polios en Algérie.

À ce propos, le bulletin info du GLIP a publié un article que j'avais rédigé en 2017 paru en Algérie.

Ainsi, vous trouverez mon CV en pièce jointe ainsi que mon dernier article.

Cordialement.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

POLIO INFOS - JUILLET 2017 N° 23

### **TEMOIGNAGE : Les polios algériens, les oubliés de l'Histoire**

Montpellier (France), recevait les 45èmes entretiens de médecine physique et de réadaptation les 15, 16 et 17 mars dernier dont la dernière journée était consacrée à des échanges trans-méditerranéens sur la poliomyélite en 2017 avec un regard porté sur la Tunisie, Le Maroc et l'Algérie objet de 3 séances.

#### **« Le syndrome post-poliomyélitique en Algérie »**

Une séance était Présidée par le Docteur Mohamed RACHEDI qui est longuement revenu sur la genèse de ce fléau en brossant un historique de la situation générale sur l'état de la polio dans le pays. D'emblée il entonne : « Nous allons parler du syndrome post-polio dont on ne parle plus chez nous.

C'est une entité clinique méconnue voir inconnue parce que non enseignée en post-graduation. On parle de polio ou de maladie infectieuse mais pas de post-polio pour les maladies neurologiques ». Il revient précisément sur un point crucial de la problématique post-polio sur l'intérêt que celle-ci aurait pu susciter. Il explique : « Ce syndrome post-polio a été mis en débat grâce à un de nos collègues le Docteur Z. BOUKARA qui faisait une consultation et à la suite d'une lecture sur le syndrome post-polio sur une enquête menée à Sidi-Bel-Abbès ». À l'occasion de son intervention le Président de séance montre un graphique ou de 1963 à 1996 « date du dernier chiffre connu ou nous avons 4013 cas déclarés » selon le Docteur. « La courbe montre une ascension en 1963 avec un pic en 1966. En 1969 un décret met la vaccination obligatoire avec une grande campagne d'information en 1970 » explique l'intervenant ce qui montre que cette année-là, on enregistre une chute avec malheureusement une reprise vers 1976 avec une rechute dans le début des années 1980.

#### **La polio : étudiée en maladie infectieuse**

Docteur RACHEDI fait référence au Professeure Isabelle LAFFONT du CHU de Montpellier avait souligné les avancées dans la connaissance de la polio qui a joué un rôle non négligeable pour comprendre cette maladie « ou on a appris à faire le testing analytique qui nous a permis d'apprendre la topographie du patient ce qui était un grand acquis pour nous » souligne-t-il en expliquant que 70 % des patients à l'époque étaient déclarés entre 1 et 3 ans. Le Docteur met en avant « que le problème auquel on était confronté, c'était la hanche où on faisait des appareils en plâtre » pour pallier l'atrophie de la hanche.

#### **La découverte de l'appareillage**

« On a découvert l'appareillage et on a commencé à développer le grand et le petit appareillage de marche, les chaussures orthopédiques, etc. (...) Cela nous a permis par la suite de discuter entre chirurgiens et de parler pour une fois de chirurgie fonctionnelle. Les chirurgiens ont beaucoup développé les allongements » explique le Docteur.

Concrètement que signifie les « allongements » ? Pour faire simple, un polio atteint de la jambe droite ou gauche va avoir une jambe plus courte que l'autre. Le but de la chirurgie réparatrice et orthopédique est de consister à opérer un allongement du fémur ou du tibia de la jambe polio afin de redonner un équilibre de la marche au patient.

En Algérie c'est l'Office National d'Appareillages et Accessoires des Personnes Handicapées (ONAAPH) qui est en charge de cette tâche. Et cela, sur l'ensemble du territoire national. Mais il faut dire qu'il reste peu d'avancées sur la problématique de l'appareillage en Algérie. En effet, à l'heure de la mondialisation des échanges, l'appareillage en Algérie souffre d'un manque cruellement d'une modernisation. En effet, nous sommes encore à « l'âge de pierre » avec du matériel qui date des années 1970 vétustes, lourds et totalement incommodes.

Aujourd'hui, l'appareillage moderne est ultra léger à base de titane et de fibre de carbone est absent du territoire national pour donner un souffle aux polios du pays. Les polios marchent encore avec de l'appareillage ancestral qui ressemble plus à robocop qu'à autre chose. À la question de savoir pourquoi les nouveaux appareillages modernes qui devaient être introduit en Algérie ne le sont pas et pourquoi l'Algérie a renoncé à faire venir ce matériel ? La réponse du Docteur RACHEDI est la suivante : « ce n'est pas un problème de l'ONAAPH qui est un prestataire et qui est payé par la caisse de sécurité sociale. C'est un problème de caisse et de remboursement tout simplement. L'ONAAPH n'est payé que pour ce type d'appareillage. Si elle va dans le titane et la fibre de carbone elle n'est pas remboursée et les gens ne veulent mettre pas de l'argent de leurs poches. Ils veulent avoir un appareillage gratuit à 100 %. Le problème est là. Maintenant, s'il y avait des mutuelles ou des assurances supplémentaires et si les gens faisaient un effort de contribution, car dans tous les pays du monde le remboursement n'est pas à 100 %. Il y a un problème de monopole de l'ONAAPH car c'est la seule entreprise qui est dans tout le territoire. Il y a certains techniciens en appareillage qui font du titane ou du carbone mais vous payez ». Force est de constater que quand on n'a pas d'argent c'est difficile surtout quand les patients sont dans l'incapacité de déboursier. D'autant que la paupérisation de ces polios sont légions dans le pays. Interrogé pour savoir si à l'avenir il va y avoir des progrès en ce sens s'agissant de la prise en charge de cet appareillage moderne, le Docteur RACHEDI conclut : « Dans tous les pays du monde il y a un problème de lobbying. C'est quoi précisément ? Des associations qui font pression sur les autorités pour que ceux-ci regardent ce problème. Maintenant, la technicité est très simple. Nous sommes le seul pays du Maghreb à former nos médecins rééducateurs. Pour le reste, c'est une question d'argent ». Les choses ont le mérite d'être clarifiées sur ce point. Toutefois, une nuance est à apporter sur la prise en charge des appareillages en titane et fibre de carbone. En France par exemple, une personne atteinte de la polio est en affection longue durée (ALD). Son appareillage orthopédique est pris en charge entièrement par la sécurité sociale sans qu'une assurance de type mutuelle ne soit concernée. C'est du côté des autorités que les choses doivent bouger en faveur des polios qui ont le droit de marcher avec du matériel léger en renforçant ainsi leurs autonomies.

**Article proposé par Chaouki TRIAI et paru dans El Watam du 13 avril 2017**

Chaouki TRIAI est journaliste et adhérent du GLIP